

## **Contrat d'engagement DISPOSITIF Argent de Poche**

Ce contrat est un engagement réciproque entre le participant et la commune. Le participant s'engage à respecter les règles énoncées ci-dessous. La commune s'engage à accueillir le participant dans un environnement de travail avec des tâches précises à accomplir contre une gratification.

### *La périodicité de l'activité :*

☞ L'activité se déroule pendant les vacances scolaires dans la limite d'un travail en demi-journée de 3h.

☞ Je m'engage à être présent sur les 3 demi-journées consécutives

### *La ponctualité :*

☞ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.

☞ Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu.

### *La réalisation du chantier*

Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. Ils peuvent se dérouler en extérieur. Je dois me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptées à la nature des activités auxquelles je participerai.

Etant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage du téléphone portable est interdit. En conséquence, les téléphones portables devront être, à minima, placés sur répondeur.

En fonction des besoins des services et des conditions météo, les tâches auxquelles je suis affecté (e) pourront être modifiées.

### *La qualité des tâches effectuées et le comportement à avoir :*

- Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées,
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants
- Je reste courtois et poli avec mon entourage c'est-à-dire les encadrants, les varennois, le personnel communal, les élus mais également envers les autres participants à l'activité,
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel et je le remets à l'encadrant à l'issue de l'activité
- Je m'engage à respecter le devoir de réserve et à appliquer le principe de neutralité.

### *Sanctions appliquées suite au non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :*

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif
- Non indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

### *Indemnisation du chantier :*

Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité en carte culture d'un montant de 15€ par demi-journée, soit 75€ pour l'ensemble des 5 demi-journées.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont mentionnées.

Fait à Varennes-Jarcy, le .....

Signatures du participant et du représentant légal précédées de la mention « Lu et Approuvé »